



Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Procès-verbal de la rencontre tenue le **14 février 2024, à 14 h 30**, par visioconférence, à laquelle les personnes suivantes ont participé :

George Dolhan	Direction du greffe, du contentieux et de la cour municipale
Rebecca Monaco	Direction du greffe, du contentieux et de la cour municipale
Stéphanye Thibault	Trilogie
Frédéric Bouthillier	Trilogie
Christian Cahuaza	Division des technologies de l'information
Mikaël Beaudin	Direction du greffe, du contentieux et de la cour municipale

Ordre du jour

1. Présentation des sujets inscrits à l'ordre du jour
2. Prochaines étapes en lien avec la présentation de l'encadrement administratif
3. Préparation de la présentation au comité de direction élargie — 28 février 2024
4. Planification de la prochaine rencontre
5. Fin de la rencontre

1. Présentation des sujets inscrits à l'ordre du jour

Les sujets sont présentés.

2. Prochaines étapes en lien avec la présentation de l'encadrement administratif

Me Dolhan explique que la portion du projet d'encadrement administratif concernant l'accès à l'information a été retirée par le greffe afin de faciliter la compréhension. Cette partie sera reprise dans un encadrement administratif concernant uniquement l'accès à l'information.

La version finale de l'encadrement administratif sera transmise aux membres du Comité d'ici la fin de la semaine.

6. Préparation de la présentation au comité de direction élargie — 28 février 2024

L'encadrement administratif sera présenté à la prochaine rencontre du comité de direction élargie de la Ville prévue le 28 février prochain.

M. Cahuaza souligne qu'il faudra surtout expliquer la raison d'être de l'encadrement ainsi que les points importants. M. Bouthillier souligne l'importance d'inclure des exemples concrets dans la présentation.

Une rencontre de travail est planifiée le 19 février prochain et les sujets qui seront abordés sont partagés entre les membres du Comité.

Les points qui seront abordés lors de la présentation de l'encadrement administratif sont les suivants :

1. Raison d'être de la Loi 25. (Présentateur : Mme Thibault)
2. Définition de renseignement confidentiel/personnel/public. (Présentateur : Me Dolhan)
3. Comment traiter les renseignements confidentiels/personnels ? (Présentateur : Me Dolhan)
4. Dans quelle situation peut-on se retrouver avec ce type de renseignement ? (Présentateur : M. Cahuaza)
5. Procédure pour rapporter une fuite d'information : (Présentateur : Me Monaco)
 - a. Définition d'incident concernant les renseignements personnels. (Présentateur : Me Monaco)
 - b. Exemples d'incidents concernant les renseignements personnels. (Présentateur : Me Dolhan)
 - c. Niveau de gravité d'incident. (Présentateur : Me Monaco)
 - d. Comment rapporter un incident et à qui ? (Présentateur : Mme Thibault)
 - Schémas
 - Requêtes Octopus
6. Personne responsable dans chaque direction vs personne responsable pour déclarer l'incident à la Commission. (Présentateur : Me Dolhan)
 - a. Mesures à mettre en place et plan d'action à l'interne : Qui est la personne qui fera le suivi par la suite ? (Imputabilité des suivis).
7. Mesures mises en place concernant la Loi 25. (Présentateur : M. Cahuaza).
 - a. Exemples : Imprimantes sécurisées, etc.

3. Planification de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 19 février à 15 : 00

4. Fin de la rencontre

La rencontre s'est terminée à 15 : 45